

**DECISION DU PRESIDENT PRISE  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**N°2023/13**

**Objet : « Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire -  
premier degré»**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

**DECIDE**

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération «**Soutien aux projets pédagogiques des jeunes du territoire – premier degré**» est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations pour 48 projets aidées	33 600.00	CD 73	12 000.00
		Région	21 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>33 600.00</b>	<b>Total</b>	<b>33 600.00</b>

Article 2

Le conseil départemental de la Savoie et la Région Auvergne Rhône Alpes seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,

Le

**- 7 AVR. 2023**

Pour copie conforme

Le Président  
**Dominique ESCARON**

